

République Française
Département 43

Extrait des délibérations
du Conseil Municipal
de la Commune de Saint-Ilpize

Nombre de conseillers
En exercice : 10
Présents :
Votants :
Absent :

Date de convocation : le 05/03/2026
Date d'affichage : le 05/03/2026

N° 2026_03-11-02

Séance du 11 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le 11 mars, à 18 h, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Defay Martine, maire.

Etaient présents : Barthomeuf Gérard, Bonnaterre Sébastien, Bouche Jean-Louis, Chausse Jacques, Chicoutel Guy, Defay Martine, Rolland Alain, Roussel Isabelle, Sylvain Annick.

Absente : Klein Estelle : pouvoir à Chausse Jacques

Secrétaire de séance : Roussel Isabelle

Objet : Adoption Modification statutaire du Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois

Le Syndicat de Gestion des Eaux du Brivadois propose aux membres adhérents du S.G.E.B, dont la commune de Saint-Ilpize fait partie, d'approuver une modification statutaire assurant une meilleure gouvernance et représentativité.

La principale modification fait disparaître la commission géographique ASSAINISSEMENT COLLECTIF en fusionnant les trois cartes de compétences au sein de chaque commission géographique, tout en gardant une gouvernance pertinente à l'échelle du comité syndical.

Chaque commission géographique aura en exercice les 3 compétences : ASSAINISSEMENT COLLECTIF- ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF et EAU POTABLE.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Président du Syndicat de gestion des Eaux du Brivadois, le conseil municipal de la commune de Saint-ILPIZE, à l'unanimité des votants présents et représentés :

- adopte les modifications statutaires,
- précise que les présents statuts entrent en vigueur, en ce qui concerne la gouvernance lors du prochain renouvellement ou si l'arrêté inter préfectoral est postérieur, lors de son entrée en vigueur.
- autorise à notifier aux membres la présente délibération.
- autorise le président du syndicat des eaux du brivadois à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.

Vote : 9+1 pouvoir /10

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 0

Certifié exécutoire par : -Transmission au représentant de l'État le 13 mars 2026

de Marie . Martine Defay
M. Defay

